

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2015

↳ **Le Conseil d'Administration a élu, à l'unanimité, Monsieur Alexandre PERAUD, Vice-Président délégué à la Vie Universitaire et à la Vie Culturelle.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des éléments de cadrage du budget 2016.**

Le Débat d'orientation budgétaire est un acte de politique générale qui détermine les lignes directrices de notre établissement pour l'année à venir en vue de préparer le budget qui sera nécessaire à leur mise en place. Le Dob est donc un document exprimant des choix et des arbitrages nécessaires à la préparation du budget qui est, pour sa part, un document miroir d'une politique d'établissement.

Si ce débat est de facture politique, il n'en demeure pas moins que préparatoire au budget, son contenu doit tenir compte du contexte national dans lequel il s'insère pour ne pas dire dont il dépend car presque 90% de nos recettes viennent de l'Etat et dépendent de ce que l'on nomme la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP).

Les perspectives budgétaires dans lesquelles nous nous situons aujourd'hui sont caractérisées par l'incertitude sur l'évolution des dotations de l'Etat et le constat du caractère délicat de l'exercice des projections d'évolution de nos dépenses :

- Côté recettes, cet exercice 2015 a en effet été marqué par une notification extrêmement tardive de la SCSP qui n'a été reçue que le 27 avril 2015. A ce stade, l'établissement ne compte pas sur une notification 2016 avant la publication des comptes financiers 2015, soit au mieux le 1er mars 2016.

Le budget 2016 se prépare dans un contexte au moins aussi défavorable que celui du budget 2015. Le déficit structurel de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, qui était déjà de 200 millions d'euros en 2015, sera au moins aussi important en 2016.

Par rapport à l'exercice 2015, après deux exercices marqués par une surestimation des délégations de postes dits FIORASO, nous n'anticipons pour le budget 2016 aucune création de postes en 2016, pas plus qu'une hausse des gels de crédits. Nous considérons en effet que notre situation d'établissement recevant une dotation « réelle » inférieure à notre dotation « théorique » devrait nous permettre d'être moins concerné que d'autres établissements par une éventuelle nouvelle réduction globale de la SCSP. Si nous obtenons des postes FIORASO supplémentaires, nous estimons que cette dotation sera contrebalancée soit par une diminution des crédits délégués soit par un surgel de crédits. Donc nous anticipons, pour notre établissement et pour l'année 2016) une stabilité de la subvention de l'Etat

Sur le volet des ressources propres, après la hausse de 6% actée au Compte Financier 2014, nous anticipons un maintien des prévisions de recettes liées aux droits de formation initiale

(en hausse en 2015 du fait de l'augmentation des effectifs des inscrits, avec toutefois toujours une incertitude sur les droits d'inscription des M2 des masters MEEF). Sur les volets formation continue et apprentissage, grâce aux efforts engagés en 2014/2015, l'établissement anticipe une hausse de 75 000 € des recettes associées. Cette augmentation doit cependant être mise en parallèle avec la probable diminution des recettes liées à la fraction hors quota de la taxe d'apprentissage.

- Côté dépenses, le poids de la masse salariale (près de 86% de nos dépenses) et l'expérience de la difficulté de son anticipation et de sa maîtrise, doit nous inciter également à beaucoup de prudence à cette époque de l'année où nous commençons seulement à identifier les principales évolutions du taux d'occupation des emplois enseignants (recrutements et départs d'enseignants-chercheurs, délégations et mises à disposition...) et que la session de concours BIATS est encore en cours. Avec un ratio Dépenses de personnel / Recettes Encaissables de 86% (le Ministère fixe le seuil d'alerte à 83 %), notre établissement se distingue par un très fort taux de « rigidité » dans son exécution budgétaire. Notre établissement se situait en 2013 parmi les 6 universités dont les marges de manœuvre étaient les plus réduites. Cette caractéristique, pour ne pas dire cette contrainte implique de notre part un pilotage stratégique renforcé de la masse salariale et du taux d'occupation des emplois.

Sur le volet Masse salariale, nous anticipons une augmentation certes maîtrisée mais non intégralement financée par le Ministère liée notamment à l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des personnels de l'établissement et aux effets de la titularisation de la loi SAUVADET sur la résorption de la précarité dans la fonction publique.

La projection de dépenses intègre également l'impact du projet présenté à cette même séance du Conseil de révision des modalités de gestion des agents non-titulaires pour un montant plafond de 30 000 €.

La maîtrise de l'augmentation de la masse salariale s'appuie largement sur les premiers effets budgétaires de la baisse de l'offre de formation (-12 000 heures) puisque la prévision de dépenses 2016 est en baisse de 245 000 € par rapport à la prévision 2015.

Comme annoncé lors du CA du 11 avril 2014, et malgré une augmentation progressive de nos effectifs de personnels handicapés, compte tenu de la référence à l'obligation des 6%, nous anticipons sur une augmentation du montant des cotisations auprès du Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) de + 50 000 € soit une charge nette de 84 634 €.

Pour ce budget 2016, première année de préparation de la nouvelle offre de formation, et malgré ces éléments de contexte peu favorables, un effort prioritaire sera effectué dans 3 directions :

- Le premier à destination du Fonds de Soutien à la Pédagogie qui prendra ses effets par l'intermédiaire des COM qui seront relancés à la rentrée 2015 (avec un objectif de finalisation vers la fin du S1 de 2015/2016), qui devrait ainsi passer de 20 000 € en 2015 à 50 000 € en 2016. Il visera 2 objectifs principaux : le soutien aux projets de réussite en licence et le soutien aux projets d'internationalisation des formations

- Le second à destination des achats documentaires, considérés comme un élément indispensable de la politique globale d'amélioration de la réussite en licence et master et du renforcement du dynamisme de notre recherche. L'objectif à terme consiste à combler le déficit actuel évalué à 150 000 € (passage de 520 000 € à 670 000 €).

- Le troisième effort prioritaire, compte tenu du succès remporté par l'appel à projets lancé par la DPIL, sera tourné vers le fonds pour les petits travaux, qui passera de 150 000 € à 200 000 € en 2016.

Avec 145 160 € de recettes de moins et 607 854 € de dépenses prévisionnelles de plus, nous mesurons les tensions structurelles dans lesquelles s'inscrit la préparation du budget 2016 et la menace d'un déséquilibre. Notre objectif est de proposer un scénario de rétablissement de l'équilibre budgétaire qui garantit notre autonomie et notre liberté d'action.

L'équipe présidentielle a donc présenté au CA un projet de rétablissement de l'équilibre budgétaire, qui se fonde sur la recherche d'efforts partagés entre les différentes dimensions de l'activité de l'établissement. Ce scénario sera soumis à débat en Commission des Moyens le 11 septembre, préalablement à une consultation du CA lors de la prochaine séance fixée au 25 septembre.

Ce projet d'équilibre repose sur les choix suivants :

- a) Compression des crédits de fonctionnement masse 10 :
 - Baisse de 10% des crédits délégués sur l'exercice précédent pour les composantes de formation et de recherche, la DIVU, le POSIP, les RI et la DSI.
 - Baisse des crédits de la Direction Générale des Services avec notamment une diminution de 50 000 € des crédits de la Cellule de prévention sécurité

Cette mesure de réduction des crédits de masse 10 doit être analysée au regard des conclusions du Compte Financier 2014 et du taux d'exécution des crédits de masse 10 (93%) – à confronter aux 99,6% d'exécution des crédits de masse 30 - et aux quelques 400 000 € non consommés sur l'exercice précédent. Cette mesure entraîne une diminution des prévisions de dépenses de M10 de 209 084 €

- b) Maîtriser les paramètres d'évolution à la hausse de la masse salariale

Au terme des opérations de la session synchronisée des recrutements d'enseignants-chercheurs, les 10 gels de postes, outre le gel des 4 postes FIORASO 2015 (que nous n'avons jamais affecté), ne se traduiront à la rentrée 2015 que par une stabilisation du taux d'occupation des emplois et une quasi-stabilité du nombre de titulaires enseignants et enseignants-chercheurs. La relative remontée du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs bénéficiant de mutation ou de promotion à l'extérieur de l'établissement à cette rentrée 2015 s'avère largement contrebalancée par plusieurs situations individuelles de fin de détachement ou de mise à disposition.

Confronté aux difficultés de l'équilibre budgétaire, nous proposons non seulement de reconduire le gel de 10 postes et le gel des 4 postes « FIORASO » 2015 mais également un nouveau stock de 3 gels de postes supplémentaires. L'établissement entend maintenir le principe désormais installé de l'affectation d'ATER sur les postes vacants d'EC (1 ATER à temps plein sur 2 postes vacants d'EC).

Afin de partager les efforts nécessaires pour réaliser l'équilibre budgétaire, la projection prévoit une diminution complémentaire de 4 ETP BIATS : - 102 171 € (Moins de remplacements des congés, mise en place d'une enveloppe de suppléances gérée par la DRH et la DAF).

L'établissement, qui s'était donné depuis plusieurs années les moyens de recruter 13 doctorants contractuels par an, se résout à ne pas procéder, pour le début de l'année 2016 en tous cas, aux recrutements désormais possibles suite à l'augmentation des crédits délégués par le Ministère.

L'établissement se fixe un objectif ambitieux de maîtrise de la progression des passifs sociaux. Nous anticipons une augmentation limitée à 50 000 euros. Dès le mois de septembre, des rencontres avec les organisations syndicales auront lieu pour trouver des solutions partagées.

L'université limite la prévision de progression du régime indemnitaire Biatss à + 30 000 €.

Sur le volet des investissements, l'établissement entend se doter en 2016 d'un Schéma Directeur du Patrimoine, préalable à la révision du Schéma Pluriannuel de Stratégie

Immobilière et du Plan Pluriannuel d'Investissement identifiant précisément les charges induites par les nécessaires investissements à mener dans notre établissement pour améliorer les conditions de travail et d'études.

Au vu des bons résultats du compte financier 2013 et 2014, et compte tenu de la volonté de l'équipe présidentielle de construire une politique d'investissement ambitieuse afin de préparer au mieux le nouveau contrat quinquennal (amélioration de l'état global des locaux, équipements TICE nécessaires aux nouvelles pratiques pédagogiques), la DSI et la DPIL ont été sollicitées pour préciser les projets prioritaires en terme d'investissement

DSI : 735 500 €, soit une augmentation de 100 000 € par rapport au BI 2015

DPIL : 2 769 000 € pour les opérations 2016 (CP 2016) pour des AE de 15 790 000 €

Dont + 30 000 € pour les dépenses d'urgences

Dont + 40 000 € pour résultats de l'appel à projets et mobiliers

Opérations de travaux financés par des recettes extérieures :

Maison de la Recherche : 1 300 000 € OP Campus

Bâtiment K : 2 016 000 € CPER 2011/2015

Réhabilitation du DEFLE : CPER 2016/2020

Requalification du bâtiment H : CPER 2016/2020

Pour l'équilibre global de la section de fonctionnement, compte tenu du poids des contraintes, l'objectif d'excédent de fonctionnement pourtant nécessaire pour se donner les moyens pluriannuels de nos objectifs ambitieux en terme d'investissement est mis entre parenthèses pour l'exercice 2016. Cette cible ambitieuse s'expliquait par le constat qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement du dossier d'expertise OP Campus de la part des améliorations nécessaires qui ne seront pas pris en charge par cette opération. A titre d'exemple, si l'OP Campus va permettre une amélioration significative de la qualité énergétique de nos bâtiments, avec notamment un programme ambitieux de changement des menuiseries, la situation de nos circuits et terminaux de chauffage nécessiteront de lourds travaux qui ne seront pas financés par l'OP Campus. A lui seul, et on sait bien que nos besoins ne s'arrêteront pas là compte tenu notamment du développement des usages et des besoins technologiques et informatiques, ce projet pourrait nécessiter la mobilisation de l'ensemble du fonds de roulement actuellement disponible... On ne peut que souligner ici les impacts complexes du risque de prélèvement du fonds de roulement par le ministère.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé le projet de révision des modalités de gestion des Agents Non-titulaires, portant notamment sur la CDIisation des Agents Non-Titulaires et les mesures indiciaires et indemnitaires associées.

Les éléments de contexte qui encadrent cette délibération sont clairement identifiés :

- le nombre d'agents non titulaires employés à ce jour par l'Université (52% des personnes physiques, 44% des équivalents temps plein cf. bilan social 2012-2013), ainsi que le caractère éminemment permanent et indispensable des missions et responsabilités qui leur sont confiées ;

- un cadre réglementaire ou jurisprudentiel européen et national, certes incertain, mais qui insiste tout de même sur la nécessité d'éviter l'abus de CDD par les employeurs qu'ils soient publics ou privés ;

- les insuffisantes possibilités qui s'offrent désormais à eux d'obtenir un concours du fait des différentes mesures de rigueur budgétaires (gels de poste par exemple) pratiqués par un grand nombre d'établissements ;

Considérant qu'en application de la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet, une partie importante des agents contractuels ne peuvent bénéficier du processus de résorption de la précarité, et qu'en application de la même loi, et du protocole du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels, l'Université se devait de réfléchir sur ces

thématiques, le projet adopté vise à mettre en œuvre une stratégie locale de réforme de la situation des agents non-titulaires basé sur 2 principes clairs :

- une nécessaire amélioration de la situation des agents non-titulaires et notamment de ceux disposant d'une ancienneté de plus de 6 ans
- une volonté de refuser toute assimilation de la situation des agents non-titulaires aux dispositions statutaires dont bénéficient les fonctionnaires titulaires

- a) Premier principe : l'établissement d'un contrat à durée indéterminée pour le renouvellement d'un collègue, quelle que soit sa catégorie, disposant d'une ancienneté de services publics effectifs de 6 ans révolus.

Cette première mesure élargit aux collègues de catégorie B et C disposant d'une ancienneté de 6 ans révolus la possibilité d'accéder à un CDI, réglementairement réservée aux collègues de catégorie A. L'examen de la décision de passage en CDI fera l'objet d'une formalisation particulière du fait de la nature particulière de l'engagement pris par l'établissement. Cette formalisation passera notamment par une consultation obligatoire de la CCP ANT au vu d'un avis motivé du chef de service.

Dès l'obtention du CDI, les mesures suivantes seraient mises en œuvre :

- reprise intégrale de l'ancienneté en tant qu'agent de droit public, acquise uniquement à l'université Bordeaux Montaigne, selon le mode de calcul appliqué aux agents titulaires
- évolution de la rémunération : calquée sur celle des titulaires avec application d'un différentiel progressif « inversé » (souhait d'accentuer les écarts de situation titulaire/non titulaire de façon plus marquée au fur et à mesure que la catégorie de recrutement s'élève ; en effet, les agents relevant des catégories B et A sont affectés sur des fonctions de responsabilités et d'encadrement considérées comme devant être exercées en priorité par des personnels titulaires).

1,5 pour les agents assimilés à la catégorie C,

1,8 pour les agents assimilés à la catégorie B,

1,9 pour agents assimilés au corps des ASI

2 pour les agents assimilés au corps des IGE.

- pour les agents de plus de 55 ans en CDI : une évolution de la rémunération intégralement calquée, sans coefficient de ralentissement, sur celle des titulaires (toutes catégories confondues).

- b) Au niveau indemnitaire, les agents en CDI, quels que soient leur équivalents-corps, bénéficieront d'un régime indemnitaire de 875 €, au lieu des 500 € dont continueront à bénéficier les agents en CDD au terme de de leur deuxième année de contrat.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé le projet de révision des modalités de gestion des Agents Non-titulaires recrutés sur budget Recherche.

La délibération fixe également les règles relatives à la situation spécifique des agents non-titulaires recrutés sur le budget recherche. Pour les agents non titulaires recrutés sur le budget recherche, compte tenu du caractère non pérenne des financements à l'origine des recrutements, l'établissement considère que ce type de contrat n'ouvre pas droit à la CDIisation.

Afin d'encadrer et d'homogénéiser les pratiques en la matière, le projet proposé présente plusieurs grilles de rémunération correspondantes à l'ensemble des situations identifiées au sein de l'établissement qui serviront de cadre pour la fixation de la rémunération des contractuels Recherche.

Il sera admis des dérogations à cette grille de référence lorsque la source de financement impose explicitement et obligatoirement les conditions de rémunérations du post-doctorant (financement Région notamment).

↳ Le Conseil d'Administration a adopté 2 amendements à la politique d'amortissement.

La première modification porte sur l'intégration des achats de chaises dans la catégorie « tous types de mobiliers supérieurs ou inférieurs à 800 € Hors Taxe » qui sont amortis sur une durée de 10 ans.

La seconde, dans le cadre de la décision d'achats de bâtiments modulaires visant à permettre à court terme la gestion des déménagements induits par les travaux engagés pour le Pôle de Production Imprimée de la DSI au bâtiment G et sur le moyen terme à redonner un espace « sas » pour la période de travaux Opération Campus qui va prochainement s'ouvrir), porte sur la création d'une nouvelle catégorie « Acquisition de bâtiments modulaires » dont la durée d'amortissement est fixée à 10 ans.

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé, au vu des démarches infructueuses engagées pour obtenir le recouvrement, l'admission en non-valeurs de différents impayés pour une valeur globale de 2 660 €.

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé la sortie de l'inventaire de matériels informatiques correspondant à des dons et des destructions de matériels obsolètes ou des vols et disparitions de matériels, représentant une valeur d'acquisition de 36 401.15 € et une valeur nette comptable de 465.77 €.

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé la sortie d'inventaire d'un ensemble de mobiliers hors d'usage stockés aux sous-sols des bâtiments Administration, K et J, sur la base d'un prix forfaitaire arrêté par type de biens (avec ajout d'un prix forfaitaire pour des vitrines), pour une valeur de 25 975 €.

↳ Le Conseil d'Administration, en application de la délibération autorisant le Président a accordé des remises gracieuses en deçà de 1 000 € par bénéficiaire, a été informé de la décision du Président d'accorder une remise gracieuse à un Adulte en Reprise d'Etudes de l'IUT qui se trouve en situation de grande précarité, pour un montant de 651 € correspondant à des droits de scolarité.

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé le Président à signer plusieurs conventions.

La première convention fixe le cadre d'une collaboration entre l'université du Pays Basque, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'université Bordeaux Montaigne pour le programme de doctorat en « Linguistique et Phonologie basques ».

La seconde convention porte adhésion à la convention de constitution et au groupement de commandes JSTOR 2015/2017. Cette convention entre l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) et un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur dont Bordeaux Montaigne a pour objet de permettre à ses membres de souscrire un abonnement donnant un nombre illimité d'accès et de connexions simultanées à des collections de périodiques présents sur la plate-forme JSTOR. C'est l'ABES qui assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

La troisième convention encadre les modalités de mises à disposition ponctuelle de locaux en faveur de l'Association des enseignants japonais en France représenté par Mme TAKAHASHI qui organise du 27 au 29 août le 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe. La mise à disposition de locaux intervient à titre gratuit avec uniquement la facturation des prestations de sécurité (gardiennage et astreinte électrique) pour le samedi 29/08/2015, soit 1 063.66 euros.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau tarif pour une prestation de l'UMR IRAMAT.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé la grille de rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB Montaigne.**

Pour les certifications CLES :

- La rémunération de la conception d'un sujet complet est fixée à 20 H.
- Une relecture de sujet est évaluée à 4H TD par sujet, par relecteur.

Pour les certifications CLUB :

- La conception d'un sujet est rémunéré à hauteur de 125€ (montant inchangé depuis 2005, date de création des certifications CLUB Montaigne).

La grille adoptée fixe également la rémunération des surveillants – correcteurs – examinateurs certifications CLES et CLUB Montaigne.

↳ **Le Conseil d'Administration a accepté 2 dons destinés à financier les Cahiers du Patrimoine (programme de recherche porté par l'UMR Ausonius) pour un montant total de 15 000 €.**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé la modification, à compter du 1^{er} août 2015, du montant de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) « Aide au repas ». visant à maintenir, suite à une nouvelle hausse des tarifs du CROUS, le reste à charge des repas pris dans les restaurants du CROUS pour les collègues dont l'Indice de rémunération est inférieur à 380 (le montant total de l'aide passera de 2.56 € à 2.66 €) et ceux dont l'INM est inférieur à 465 (le montant total d l'aide passera de 1.46 € à 1.56 €).**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec les universités de Cayey (Porto Rico), Ricardo Palma de Lima (Pérou), Antsiranana (Madagascar), Wuhan (Chine), Cadi Ayyad Marrakech (Maroc), Hambourg (Allemagne).**